

## REGLEMENT PARC ET MULTISPORTS

## INFO



### Dispositions générales :

- En accédant au Parc de la commune d'Yssac-la-Tourette, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et accepter toutes les conditions.
- La municipalité se réserve le droit de poursuivre le contrevenant pour les dommages causés.
- Les utilisateurs acceptent notamment les risques liés à l'utilisation des équipements en place et en assument l'entière responsabilité.
- Les personnes mineures sont sous la responsabilité d'un adulte.
- La municipalité ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de tout accident dû à l'utilisation des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

### Conditions d'accès :

- Il est réservé en priorité aux écoles, au service jeunesse de la communauté de communes **C&M**, aux associations et habitants d'Yssac-la-Tourette.
- Horaires d'accès autorisés : **de 9 heures à 20 heures.**

### Sont Interdits (sous peine de sanction) :

- Les véhicules à 2 roues ou à moteur.
- Les animaux même tenus en laisse.
- De pratiquer des jeux non adaptés à la structure (escalader, grimper, pétanque hors terrain dédié, skateboard, trottinette, rollers, camping ...).
- De fumer, de consommer de l'alcool, de faire du feu, de porter des chaussures à crampons.
- De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (matériel sonore, pétards, fusées, rassemblements bruyants ...).



**Ces équipements sont à votre disposition, respectez-les et signalez toute anomalie ou dégradation à la mairie.**

#### En cas d'urgence

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police ou Gendarmerie : 17

Mairie d'YSSAC-LA-TOURETTE : 04 73 63 30 66

## SOMMAIRE

**MOT DU MAIRE**

**POINT DES TRAVAUX**

**CIVISME**

**COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

**REGLEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS**



N°2 NOVEMBRE 2020  
Mairie d'YSSAC-LA-TOURETTE  
1 place Guillaume Douarre  
63200 YSSAC-LA-TOURETTE  
04.73.63.30.66  
yssac@wanadoo.fr



## LE MOT DU MAIRE

Depuis près de 6 mois, la nouvelle équipe municipale est au travail avec l'objectif de tenir, dans la mesure du possible, les engagements pris devant vous.

Un virus, sous-évalué initialement, a malheureusement modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Ainsi, lors de la réunion du C.C.A.S. du 6 octobre dernier, il a été décidé que l'habituel Arbre de Noël des enfants du village (0-10 ans), prévu le 12 décembre prochain, serait modifié et adapté aux conditions sanitaires du moment.

De même, le repas des Aînés n'aura pas lieu et sera remplacé par la distribution d'un panier garni, offert entre Noël et le Nouvel An, à toutes les personnes de plus de 62 ans. Je sais que cela ne remplacera pas la convivialité du repas traditionnel, cependant, ce sera pour nous l'occasion de vous rendre visite et d'échanger avec vous.

En ce qui concerne le Téléthon Pays de Combronde prévu les 4 et 5 décembre prochains et pour lequel, cette année, la commune souhaitait s'impliquer davantage, il est malheureusement reporté (peut-être) début 2021 ...

Une autre date est également prévue pour les Vœux de la Municipalité. J'espère d'ici là, que la situation se sera améliorée et que nous pourrons la maintenir.

Comme vous pouvez le constater, rien n'est vraiment facile à organiser et à prévoir en ce moment.

Alors, en attendant de se rencontrer, prenez soin de vous, des vôtres et... des autres. En cette période de confinement particulièrement compliquée, sachez que toute l'équipe municipale et le C.C.A.S. sont à votre écoute et feront toujours le maximum, en toute sincérité, pour répondre à vos demandes.

Bien cordialement,

Votre Maire,  
Alain FRADIER

## POINT DES TRAVAUX



Ouverture d'une aire de sports & loisirs située dans le futur parc du Champ Epital (sortie Nord-Est du village).

Après plusieurs mois d'attente, le terrain multisports d'YSSAC est à votre disposition depuis le début des vacances scolaires de Toussaint, les Touretaires peuvent enfin fouler la pelouse de cette nouvelle structure.

Un règlement a été établi dont vous pouvez prendre connaissance au dos de cette feuille.

Signalisation verticale et traitement des espaces verts dans le cadre des travaux RD15 interviendront très prochainement. La sélection des essences pour le fleurissement a été effectuée dans un souci d'entretien et de sécurité.

Un radar pédagogique avec relevé d'informations sera bientôt opérationnel. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement.

Le restaurant scolaire intercommunal de l'école maternelle sera en principe disponible fin novembre.



## COMMEMORATION

Crise sanitaire oblige, cette année il n'y aura pas de **cérémonies du 11 novembre** conjointes avec Saint-Bonnet et Davayat. Les trois communes effectueront leur cérémonie de manière individuelle et en effectif restreint, cette décision préfectorale interdisant la présence de public. C'est plus que regrettable, mais nous sommes tous tenus d'être vigilants et de respecter les différents protocoles sanitaires demandés.



## CIVISME



La municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de promener son chien sans le tenir en laisse. Il en va de même vis-à-vis des déjections canines non ramassées sur tout ou partie du domaine public.

Nous vous rappelons aussi que le brûlage des déchets verts et tout écobuage, est strictement interdit, notamment pour des raisons de santé publique mais aussi pour lutter contre la pollution de l'air.

Enfin, il est rappelé également que le dépôt des déchets non collectés ne doivent pas rester au bord de la voie publique.

Merci de respecter ces règles de civisme pour le bien-être et le bien vivre dans notre village. Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Retrouvez toutes les infos sur :

[www.yssac-la-tourette.fr](http://www.yssac-la-tourette.fr)

Rédaction/Conception:

Mairie d'Yssac-la-Tourette 63200

Reprographie: Autour de la copie 63200

Ne pas jeter sur la voie publique

Accueil du secrétariat au public :

Mercredi de 15h00 à 19h00 et Vendredi de 8h30 à 12h30 (**nouveaux horaires**)

Accueil téléphonique :

Mardi, Mercredi, jeudi & vendredi matin

Tel. 04 73 63 30 66

Mail: [yssac@wanadoo.fr](mailto:yssac@wanadoo.fr)



Clémence CAMUS secrétaire